



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-662-880 du 09/03/2017

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Référence : Article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Adjointes Techniques des Etablissements d'Enseignement
Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement en sa séance du 29 janvier 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints techniques des établissements d'enseignement**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- Monsieur Emmanuel GUINEDOT
LP Métier Sévigné – Gap (05)
- Monsieur Michel PERRIN
Lycée Jean Perrin – Marseille (13)

Pour le département des Hautes-Alpes :

- Monsieur Emmanuel GUINEDOT
LP Métier Sévigné – Gap (05)
- Monsieur Yves COUSTON
Lycée Frédéric Mistral – Avignon (84)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur Michel PERRIN
Lycée Jean Perrin – Marseille (13)
- Monsieur Pierre MOUTON
Collège Jacques Prévert – Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Monsieur Yves COUSTON
Lycée Frédéric Mistral – Avignon (84)
- Monsieur François CANU
Collège Rocher du Dragon – Aix-en-Provence (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 13 février 2015

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Gérard MARIN